

Loi de programmation militaire pour les années 2009 à 2014

Compte-rendu des débats

Mardi 9 juin

Le député Daniel GARRIGUE s'est opposé avec vigueur à l'adoption de l'article 11 de la loi de programmation militaire 2009 à 2014, relatif à la privatisation du site de la SNPE.

* * *

Article 11

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour intervenir sur l'article.

M. Daniel Garrigue. L'article 11 prévoit la privatisation de la société nationale des poudres et explosifs – la SNPE – et de ses filiales.

La privatisation est souvent un événement positif dans la vie d'une entreprise, lorsqu'elle ouvre des perspectives de développement ou d'alliances. Dans le cas présent, pourtant, elle présente deux anomalies sérieuses.

De deux choses l'une, tout d'abord : soit une privatisation concerne l'ensemble d'un groupe, soit elle n'est que partielle – par le biais de prises de participation extérieures dans une entreprise publique. Or, en l'occurrence, cette privatisation s'apparente davantage à un véritable démantèlement du groupe SNPE. En effet, l'une de ses entités, la SME, sera rattachée au groupe Safran – conformément à l'ancien projet Héraclès, qui a suscité d'importantes controverses, non sans raison. Quant aux activités de munitions d'Eurengo à Bergerac et à Sorgues, on ignore encore quelles en sont les perspectives ; Nexter est envisagé, mais rien n'est encore clair. Enfin, dans le secteur chimique – je pense à Bergerac NC, à Isochem et à plusieurs filiales –, on ne sait pas du tout où l'on va.

Là est la seconde anomalie : j'entendais M. le ministre souligner les perspectives de développement pour les différents établissements de la DCNS. S'agissant de filiales et d'unités de la SNPE, vous êtes dans l'incapacité de nous dire quelles en sont les perspectives ! J'ai évoqué Eurengo, qui suscite peu d'inquiétudes car la DGA et l'état-major de l'armée de terre considèrent aujourd'hui – mais cela n'a pas toujours été le cas – que l'activité de munitions a un caractère stratégique, et qu'un éventuel regroupement dans le cadre européen lui ouvrirait des perspectives. Pour ce qui est de l'activité chimique, en revanche, vous n'êtes pas en mesure de nous donner la moindre information sur les perspectives de développement ou les projets industriels dont pourraient faire l'objet les établissements et filiales concernés. Une succession de versions bien différentes nous a même été donnée, de la reprise de l'ensemble par le groupe Safran à la reprise de certaines de ses filiales par l'Agence des participations de l'État, qui est désormais partie prenante dans le Fonds spécial d'investissement, ou encore au maintien de ces filiales au sein du groupe SNPE. Mais dans ce cas, avec quelles perspectives d'alliances et de développement ? À ce jour, nous n'avons pas eu la moindre information sur ce sujet.

Dès lors, engager une privatisation dans ces conditions est très aléatoire et ne va pas dans le sens du développement de l'entreprise. C'est pourquoi, à moins que vous ne complétiez mon information, monsieur le ministre, je suis, pour ma part, tout à fait opposé à l'adoption de cet article.

Mme la présidente. Je suis saisie de 3 amendements de suppression, n^{os} 7, 13 et 75.

La parole est à M. Jean-Jacques Candelier, pour défendre l'amendement n° 7.

M. Jean-Jacques Candelier. L'État est actionnaire à hauteur de 99,9 % de la SNPE. L'article 11 vise, tout d'abord, à permettre le transfert au secteur privé de la société SNPE, de ses actifs et de sa filiale SME, qui produit des matériaux énergétiques nécessaires à la fabrication des propergols, utilisés comme carburant pour les moteurs à propulsion solide des missiles balistiques de la force stratégique nucléaire comme pour ceux des lanceurs spatiaux civils du programme Ariane 5. Les actifs de la SNPE et de la SME nécessaires à la recherche dans le domaine des poudres, explosifs et propergols à usage civil ou militaire sont également inclus dans ce périmètre. La fabrication du propergol serait assurée par une entreprise privée – le groupe aéronautique Safran. Sous couvert de créer un pôle français dans le secteur de la propulsion nucléaire et spatiale, on s'apprête donc à céder la propulsion de missiles et la dissuasion nucléaire à un groupe coté en bourse, dont l'un des actionnaires est le groupe américain General Electric. C'est inquiétant.

Comme pour DCNS, aucun des arguments avancés pour justifier le démantèlement de la SNPE ne tient debout. La prétendue « dépendance à l'égard du marché domestique » n'a strictement rien à voir avec la question du statut de cette société. Nous estimons que la protection des intérêts nationaux impose le maintien de son statut actuel, ainsi que le regroupement, au sein d'un pôle public à 100 %, de toutes les industries nationales de défense. Des conventions et des partenariats industriels pourraient être noués dans ce cadre public et régalién.

À l'inverse, si l'on cède davantage nos entreprises de défense au secteur privé, n'oublions pas que celui-ci ne vise que le seul profit, quelles qu'en soient les conséquences. Or, en matière d'armements, les conséquences sont connues : c'est la guerre, ni plus ni moins. Ne jouons pas avec le feu : je demande la suppression de l'article 11.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour soutenir l'amendement n° 13.

M. Daniel Garrigue. Je souhaiterais que M. le ministre réponde à mes questions. Le fait que nous n'ayons pas ici affaire à une véritable privatisation, mais bien plutôt à une opération de démantèlement, justifie le rejet de l'article 11. En outre, aucun projet n'est proposé. L'opération envisagée n'est pas destinée à assurer le développement des unités de la SNPE ; au fond, c'est une opération de défaisance !

M. Hervé Morin, ministre de la défense. Ah !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Viollet, pour défendre l'amendement n° 75.

M. Jean-Claude Viollet. M. le ministre rappelait tout à l'heure le bon geste que nous avons fait en 2001 pour DCNS, et nous appelait à ne pas le regretter, mais plutôt à le poursuivre. Certes, en 2001, nous avons fait un geste et émis un vote pour permettre à DCNS de sortir du carcan étatique et de devenir une société industrielle – ce qu'elle est devenue. Je vous ferai une confidence : des organisations syndicales de DCNS à Ruelle me disaient il y a peu que je devais regretter ce choix ; je leur ai répondu que je ne le regrettais pas, car il a permis le développement ultérieur.

À titre personnel, néanmoins, je préfère voir avant de payer, plutôt que le contraire. C'est ce qui m'a guidé en 2004, et qui me guide encore aujourd'hui, pour DCNS comme pour la SNPE. Je ne suis pas opposé à de nouvelles évolutions – je l'ai dit lors de la discussion générale et je le répète ; que l'on ne me fasse donc pas ce procès ici. Je ne suis pas hostile aux évolutions mais, avec ma modeste intelligence, je voudrais comprendre. Or, je vous le dis : je ne comprends pas. De deux choses l'une : soit je ne suis pas assez intelligent, soit je ne dispose pas des éléments nécessaires.

J'ai évoqué DCNS : des évolutions sont possibles, à condition d'identifier un objectif et une méthode pour préserver la spécificité de l'entreprise, c'est-à-dire l'ensemblier intégrateur travaillant sur des systèmes complexes, et pour en faire – vous l'avez dit – le *leader* de la construction de défense navale européenne, qui prendra toute sa place au niveau mondial.

Comment [1]: AMEND_7

Comment [2]: AMEND_13

Comment [3]: AMEND_75

La SNPE a des activités tout aussi stratégiques, comme viennent de le rappeler MM. Garrigue et Candelier. De quoi s'agit-il ? Je rappelle que la SME traite des propergols, des carburants pour moteurs à propulsion solide utilisés dans nos missiles balistiques, le M-51 ; sont aussi concernés les lanceurs spatiaux civils Ariane 5 – tout aussi stratégiques, je le répète.

De même, j'ai, à de nombreuses reprises, rappelé ici comme en commission l'intérêt stratégique de l'activité de munitions. Dans le cadre de la mission d'information qui nous a été confiée sur le projet GIAT 2006, nous ne nous occupons que du volet social – mais nous devons forcément nous intéresser aussi à l'industriel, qui sous-tend les questions sociales. Le munitionnaire, Eurengo, était essentiel, et il fallait s'en préoccuper.

Il faut aussi évoquer le secteur chimique, avec Bergerac NC, Isochem et le centre du Bouchet. On nous parle de Safran pour le système de matériaux énergétiques. Je l'ai dit hier, et je le répète : il s'agit certainement d'un rapprochement intéressant. Encore faut-il en connaître les contours précis, et le projet à moyen et à long terme !

S'agissant d'Eurengo, nous n'avons pas de réponse. Les plus belles armes du monde resteront inutiles si l'on ne dispose pas des munitions nécessaires pour les charger. La sécurité de l'approvisionnement en munitions de notre pays m'inquiète. Faut-il vous rappeler ce qui est arrivé à nos amis anglais pendant la première guerre du Golfe ?

Ces questions sont sérieuses et stratégiques. Je répète que je ne suis pas opposé à une évolution, mais les mêmes questions demeurent : où va-t-on, et avec qui ? Quels sont les délais, les objectifs et les contours du projet ? Je sais que l'on n'écrit pas l'histoire par avance, mais préciser vos intentions, vos objectifs et vos engagements est une exigence politique. Que les choses soient claires ! La représentation nationale a le droit de savoir.

Enfin, s'agissant des salariés de ces entreprises, je l'ai déjà dit : la réforme ne peut pas être subie, ni même consentie ; elle doit être partagée. Cela signifie qu'il faut se donner le temps de la discussion, car ce sont les salariés qui feront la réussite des évolutions engagées. C'est vrai pour DCNS, mais aussi pour la SNPE. Nous devons disposer du temps de la maturation de ces projets, non seulement pour les salariés de la SNPE, mais aussi pour ceux des entreprises – je pense à Safran, à Nexter ou à d'autres encore – qui ont besoin de savoir où nous voulons aller ensemble.

(M. Marc Laffineur remplace Mme Catherine Vautrin au fauteuil de la présidence.)

Présidence de M. Marc Laffineur,

vice-président

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yves Fromion, rapporteur. Nous avons eu ce débat en commission. Comme vous tous ici, je suis très sensible à la difficulté de ces questions et, en tant qu'élu d'une circonscription où certaines entreprises souffrent, je comprends l'engagement de M. Garrigue, directement concerné par une partie du dossier.

Ne nous trompons ni de combat ni d'objectif : nous savons aujourd'hui – même si je suis sensible aux propos des orateurs qui viennent d'intervenir – que le groupe SNPE n'est pas viable, ni au plan économique, ni au plan industriel. Dès lors, quelles options s'offrent à nous ? Devons-nous laisser dépérir cette entreprise en observant les déficits qui s'accumulent, comme nous l'avons fait pour GIAT Industries – un groupe pour lequel nous avons beaucoup trop tardé à prendre des mesures courageuses, plaisanterie qui a tout de même coûté quatre milliards d'euros à l'État ? Non : on ne peut continuer aujourd'hui à attendre que les temps soient meilleurs pour agir. Certes, la situation actuelle n'est peut-être pas la plus propice à une opération, compte tenu du contexte économique général. Cela ne justifie pas pour autant l'inaction ! Au contraire : nous sommes obligés d'agir.

Vous reprochez à l'opération telle qu'elle est montée de ne pas nous donner une visibilité suffisante.

Pourtant, l'État s'engage dans une opération qui vise à redresser la situation industrielle du groupe SNPE : c'est un signe positif qui offre une certaine visibilité, nul ne saurait le nier. À cet égard, le ministre, comme vous, a dit – en d'autres temps – que la situation des salariés serait examinée avec la plus grande attention. Il va de soi que cette opération ne se réalisera pas sur le dos des salariés : personne ici ne l'accepterait. Vous le voyez : la situation sociale a été prise en compte.

Reste à savoir si l'opération, telle que nous proposons de la mener, est de nature à remettre en cause les intérêts majeurs de l'État que vous avez soulignés. C'est tout le contraire : chacun sait qu'adosser SME à Safran semble être l'hypothèse la plus plausible – à moins que M. le ministre ne l'infirmes dans un instant – et que Safran a clairement manifesté son intérêt pour cette opération – la vieille opération Héraclès, qui a bu le bouillon depuis toutes ces années, et que nous arriverons peut-être enfin à faire émerger.

Nous avons là au contraire une disposition qui vise à consolider une partie essentielle de notre industrie de la défense.

Je rappelle par ailleurs qu'EURENCO n'est pas totalement franco-française et que nous devons tenir compte des inquiétudes de nos partenaires, Patria – Finlande – et Saab, au sujet des pertes que l'entreprise accumule depuis des années.

La proposition du ministre est, à cet égard, d'autant plus intéressante qu'elle présente plusieurs options. Nexter est une option franco-française mais des opérations combinées plus importantes pourraient également être envisagées. Nous n'avons pas les moyens de faire du mécano-industriel mais les perspectives n'en sont pas moins favorables.

Je reconnais, monsieur Garrigue, que le Gouvernement ne nous a pas encore donné d'assurance sur les entreprises de chimie fine, notamment celle de Bergerac. Cela étant, si le courrier que le Premier ministre a adressé en réponse au président Teissier n'apporte pas de précision technique, il en ressort clairement que l'État suivra l'évolution de ce dossier et veillera à ce que les salariés ne soient pas laissés au bord de la route. De surcroît, la représentation nationale, à défaut d'un pouvoir de décision, dispose d'un droit de regard sur le sujet et notre commission ne manquera pas d'en user.

Bien sûr, l'avenir n'est pas certain mais ne rien faire reviendrait à signer l'arrêt de mort de l'entreprise. Nous sommes condamnés à bouger. Faisons confiance au Gouvernement, même si le montage n'est pas encore finalisé.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé Morin, ministre de la défense. M. Yves Fromion ayant été excellent, je serai bref.

Outre que l'entreprise perd 10% de son chiffre d'affaire, je rappelle que l'initiative de cette opération revient au gouvernement Jospin avec le projet Héraclès porté par Alain Richard, tout comme le passage en société nationale de DCN.

En agissant ainsi, nous nous situons dans la droite ligne d'un pays qui veut maintenir des secteurs industriels stratégiques majeurs. À ceux qui craignent que la privatisation ne remette en cause les activités stratégiques de l'entreprise, je rappelle que des sociétés privées, en France, peuvent conserver des activités stratégiques dans le domaine de la défense, comme l'industrie missilière ou EADS.

S'agissant des activités de propulsion de SNPE, M. Fromion vous a présenté cette vieille idée de la fin des années quatre-vingt-dix/début des années deux mille, d'un rapprochement avec SAFRAN auquel M. Gendry travaille.

Concernant les poudres et les explosifs, nous nous dirigerons vers une solution nationale, avec Nexter, ou européenne. Les travaux sont en cours mais, quelle que soit la solution retenue, elle permettra de constituer un pôle majeur pour nous comme pour les Européens.

Quant à la chimie civile, je rappelle que SNPE ayant échoué dans sa tentative de diversification au

Comment [4]: ZZTAGZZ
INTER_MINISTRE_ADT_2236

travers d'Isochem, nous devons retrouver des partenaires industriels, mais je ne doute pas qu'ils seront nombreux, en France ou en Europe, à s'intéresser à ces activités.

Bergerac reste un dossier difficile mais nous avons une première piste pour préserver cette activité.

Cette loi de programmation permet d'initier une démarche salubre pour SNPE.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

[M. Daniel Garrigue.](#) La situation de la SNPE n'est tout de même pas si catastrophique !

M. Hervé Morin, ministre de la défense. Trente millions de perte !

[M. Daniel Garrigue.](#) M. Zyss, son ancien président, l'a considérablement améliorée en recentrant un certain nombre d'activités. N'oublions pas que cette entreprise a subi l'impact de la catastrophe de Toulouse et de la fermeture de son établissement dans cette ville. Elle a d'ailleurs été indemnisée par Total.

Certaines entités du groupe dégagent de très bons résultats, comme l'activité de propulsion solide de Saint-Médard en Jalles – j'en profite pour relayer certaines inquiétudes sur l'activité air bag, également basée à Saint-Médard en Jalles et dont on ne sait pas si le groupe SAFRAN la poursuivra.

D'autres activités ne sont pas au même niveau comme le secteur des munitions, mais tous les programmes en matière de défense ont-ils vocation à dégager des bénéfices ? La question peut se poser du fait des enjeux stratégiques. De nombreux pays, comme les Etats-Unis, maintiennent une activité de munitions alors qu'elle n'est pas rentable.

Pour ce qui est de la chimie, si la situation de Bergerac NC est aujourd'hui beaucoup moins florissante, elle a tout de même fait vivre très largement l'ensemble du groupe dans les années quatre-vingt-dix. Vous parlez d'un contact avec un groupe industriel mais si la piste n'est pas concrète, pourquoi précipiter la privatisation ? Tout comme M. Viollet, je ne prône pas l'immobilisme, mais je souhaite que les réformes aillent dans le bon sens. Or vos propos d'aujourd'hui ne sont pas de nature à me rassurer.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé Morin, ministre de la défense. M. Garrigue a oublié de préciser que l'amélioration des résultats de SNPE étaient dû aux plus-values de cessions et à l'indemnisation de Total.

(Les amendements identiques n°s 7,13 et 75 ne sont pas adoptés.)

(Les amendements n°s 14 et 15 sont retirés.)

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue pour défendre l'amendement n°16.

[M. Daniel Garrigue.](#) Mon collègue Franck Marlin s'associe à cet amendement et aurait souhaité vous exprimer ses inquiétudes sur le centre de recherche du Bouchet qui appartient également au groupe SNPE.

L'amendement n° 16 tend à ce que l'existence d'un projet industriel conditionne la privatisation de ces filiales.

(L'amendement n°16, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Viollet pour soutenir l'amendement n°76.

[M. Jean-Claude Viollet.](#) Si cette réforme doit être engagée, autant lui donner toutes les chances de réussir. L'amendement n° 76 tend donc à faire en sorte que la disposition de l'article 11 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Ce délai doit permettre à la direction de la SNPE et aux acteurs sociaux de l'entreprise de mener à bien les mesures de reclassement, y compris interne, des personnels des filiales SNPE aujourd'hui

Comment [5]: AMEND_16

Comment [6]: AMEND_76

en difficulté. Le personnel doit s'approprier la réforme.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

[M. Yves Fromion](#), rapporteur. Avis défavorable. Le schéma de l'évolution de la SNPE n'étant pas encore arrêté, comment savoir, même si nous votons sa privatisation, où nous en serons le 1er janvier 2011 ?

Nous avons bien compris votre intention et nous partageons tous votre souci, mais fixer une date butoir irait à l'encontre de votre objectif.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé Morin, *ministre de la défense*. Même avis. Si nous sommes tenus de faire profiter le personnel de toutes les mesures de reclassement, de formation, de reconversion, d'accompagnement personnalisé, fixer une date butoir serait la dernière des solutions.

(L'amendement n°76 n'est pas adopté.)

(L'article 11 est adopté.)